



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

CAP PARENTS

ALPYSIA

ZA Park Nord – Les Pléiades n°21

Route de la Bouvarde

74370 EPAGNY – METZ-TESSY

Tel : 04 57 98 20 20

contact@alpysia.org

alpysia.org





Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRESENTATION DU SERVICE.....	4
2.1. Rappel des autorisations.....	4
2.2. Public accompagné	4
2.3. Projets menés en 2025	4
3. ACTIVITE	6
3.1. Activité.....	6
3.2. Admissions et sorties	7
4. DEMARCHE QUALITE.....	7
4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations.....	7
4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité	8
4.3. Démarche d'évaluation.....	9
5. RESSOURCES HUMAINES	9
5.1. ETP par établissement ou service.....	9
5.2. Mouvements du personnel	9
5.3. Développement des compétences	10
6. CONCLUSION	10



1. INTRODUCTION

Créé en mars 2024 dans le cadre d'un appel à candidatures de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, CapParents est un service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité. CapParents n'est pas un service avec une identité juridique propre mais a pour service support le SESSAD Projet 16-25 ans dont il bénéficie du numéro FINESS. Il est donc rattaché au SESSAD Projet 16-25 ans. Toutefois, il fait l'objet d'une convention d'objectifs entre l'ARS et Alpysia.

CapParents intervient sur l'ensemble des départements de l'arc alpin à savoir : la Savoie, l'Isère et la Haute-Savoie. Il s'agit d'un service sans notification contrairement aux autres services de PAD. Toutefois, dans la procédure d'admission, il est demandé aux personnes d'attester de leur situation de handicap au moyen notamment d'une notification MDPH (ex : notification carte mobilité inclusion, notification AAH, etc.)

Du fait de son rayon d'intervention sur l'arc alpin, CapParents dispose d'un site dans chacun des trois départements :

- Savoie (site principal) à l'INJS : 33 rue de l'Epine, 73160 COGNIN
- Isère : 3 rue Albert Samain, 38400 ST MARTIN D'HERES
- Haute-Savoie : 3 avenue du Capitaine Anjot, 74960 ANNECY

Une permanence d'une demi-journée par semaine est réalisée dans chaque département, dans les locaux du service aux adresses indiquées ci-dessus.

CapParents, fait partie du Pôle Accompagnement à Domicile (PAD) qui regroupe 4 services et 2 équipes ressources.



Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Atout Club est rattaché au PAD.

Au 31 décembre 2025, la capacité autorisée par l'ARS via une convention est de 35 personnes/familles pour l'ensemble de l'arc alpin.



2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. Rappel des autorisations

Autorisations	
Date d'ouverture	11 mars 2024

2.2. Public accompagné

Public accompagné	
Nombre de personnes accompagnées	42 familles dont <ul style="list-style-type: none">• 35 avec un contrat signé• 6 sans contrat
Usagers admis (35 usagers avec un contrat signé)	
Nombre d'hommes	8
Nombre de femmes	27
Tranches d'âge	Moins de 30 ans : 7 usagers 30- 30 ans : 17 usagers 40 - 45 ans : 8 usagers 45 - 50 ans : 1 usager 51 - 55 ans : 2 usagers
Répartition par département	Isère : 9 usagers Savoie : 11 usagers Haute-Savoie : 15 usagers
Nbr usagers : TND dont TSA, TDAH, etc.	7
Nbr usagers avec maladies invalidantes	7
Nbr usagers avec troubles cognitifs / handicap mental (hors TND)	7
Nbr usagers avec troubles moteurs	11
Nbr usagers avec troubles sensoriels	3

2.3. Projets menés en 2025

CapParents a mené ou participé à une diversité d'actions en lien avec les partenaires du territoire de l'arc alpin :

- Convention de partenariat avec le Centre Ressource INTIMAGIR Auvergne-Rhône-Alpes. Les objectifs sont les suivants :
 - Collaboration pour la réalisation du diagnostic territorial notamment en matière de ressources intéressant le public cible (usagers, familles et professionnels)



- Articulation entre les deux dispositifs (répartition des interventions respectives, transmission d'information, réunion de travail, orientation des usagers ou des professionnels vers l'un ou l'autre dispositif, etc.)
- Participation d'Intimagir ARA au comité de pilotage de CapParents arc alpin
- Echange de bonnes pratiques et mise en place d'actions visant la montée en compétences des professionnels des deux dispositifs
- Organisation d'actions visant la montée en compétences des professionnels du territoire dans des domaines qui seront identifiés d'un commun accord
- Animation territoriale en lien avec les autres CapParents de la région et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Développement du réseau partenarial
- Participation à l'élaboration du Schéma social et médico-social 2025-2029 de Savoie
- Des rencontres ou temps de travail avec des professionnels de terrain (liste non exhaustive) :
 - Service enfance (ASE, AED, PMI et PMS) 74 Grand Annecy
 - Centre de rééducation la Tronche, (service ergothérapeute), 38
 - Centre de ressource handicap, 73
 - MDPH 74 (service évaluation), 74
 - Espoir 73 (SAVS), 73
 - APEI 73 (infirmière de l'ESAT), 73
 - CPTS Isère (Grésivaudan), 38
 - Réseau national des CapParents, Paris
 - AFIP 38 (tous les services de SAVS), 38
 - Rencontre des trois CAP PARENTS, HANDIGYNECO et Intim-Agir, Lyon
 - Participation aux groupes de travail de CAP PARENTS
 - Participation à la création d'une chambre adaptée en maternité au CH Annecy Genevois
- **Evénements de l'année**
 - Emission de radio sur radio Grésivaudan dans « Toutes les couleurs d'être parents » avec Intim Agir en première partie, 13 mars 2025 en Isère
 - Forum du handicap, le 14 mai 2025 en Haute Savoie
 - Handicap : Rencontre territoriale autour de la vie affective, sexuelle et la parentalité organisée par le Centre ressource Intim Agir et le planning familial, le 8 octobre 2025 en Isère
 - Semaine des parents, le 9 octobre 2025 et le 27 novembre 2025 en Haute-Savoie
 - Journée départementale parentalité, le 20 novembre 2025 en Savoie
 - Forum handiréseaux 38, le 9 décembre 2025



3.ACTIVITE

3.1. Activité

Activité	
Nombre de places autorisées (ou file active)	35
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2025 (avec contrat)	33
Nombre total de personnes accompagnées au cours de l'année 2025 (avec ou sans contrat)	42

Catégories prestations (SERAFIN)	Nbr d'actes	Répartition des actes en %	Durée des actes en heures	Répartition des actes en heures en %
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques	35	3,68	24	3,37
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle	2	0,21	2	0,21
2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	4	0,42	3	0,39
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits	235	24,71	195	27,61
2.3.2 - Accompagnements au logement	12	1,26	10	1,34
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	229	24,08	159	22,47
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	2	0,21	4	0,53
2.3.5 - Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	15	1,58	10	1,34
3.1.2 - Gestion administrative et financière	34	3,58	56	7,89
3.1.4 - Qualité et sécurité	2	0,21	1	0,18
3.1.5 - Relations avec le territoire	42	4,42	31	4,33
3.2.4 - Transports liés au projet individuel	339	35,65	214	30,33
Total général	951	100	707	100

Constats

En 2025, pour 42 usagers, CapParents a réalisé 951 actes pour une durée totale de 707 h contre 739 actes réalisés en 2024 pour une durée totale de 506 h pour 20 usagers.



Ainsi, en 2025, la prestation « *Transports liés au projet individuel* » constitue la première prestation en nombre d'actes (339 actes) et représente 35,65 % des actes réalisés pour une durée de 214 h (27 %). En seconde et troisième position, à quasi-équivalence, il y a les prestations « *Accompagnements pour exercer ses droits* » avec 24,75 % (235 actes) et « *Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux* » avec 24,08 % (229 actes).

La part importante de la prestation de transport en nombre d'actes et en volume d'heures s'explique par la taille du bassin d'intervention (Haute-Savoie, Savoie et Isère).

3.2. Admissions et sorties

Nombre d'admissions en 2025	22
Provenance domicile ou milieu ordinaire	12
Provenance établissement de santé	
Provenance établissement / service médico-social	10
Provenance inconnue	
Nombre de sorties en 2025	2
Décès	
Hospitalisation	
Retour à domicile avec ou sans accompagnement par un service médico-social	2
Réorientation vers un établissement médico-social	
Motif inconnu	

4. DEMARCHE QUALITE

4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations

Evènements indésirables déclarés en 2025 :

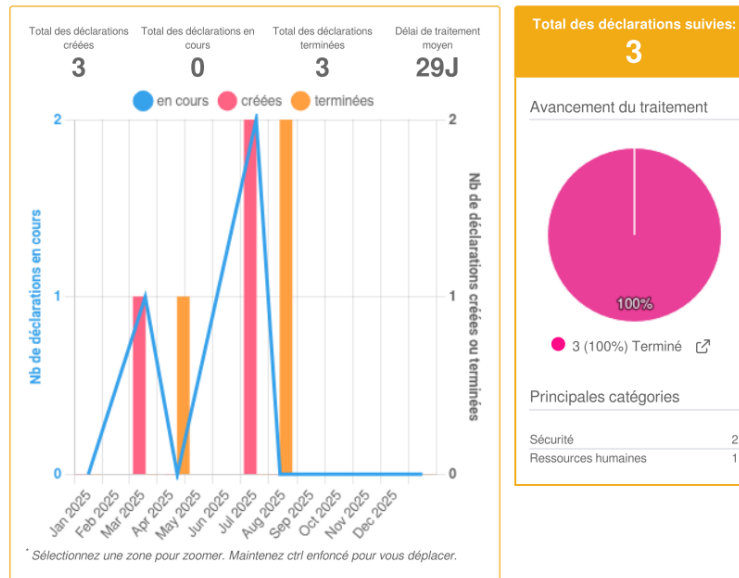
Le signalement des évènements indésirables via le logiciel AGEVAL participe de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et de la prévention des risques. L'analyse des causes des incidents et les retours d'expériences permettent la mise en place d'actions correctrices.

3 déclarations ont été réalisées en 2025. La sensibilisation continue des professionnels doit être poursuivie afin de maintenir et renforcer le réflexe de déclaration des dysfonctionnements.



En 2025, nous ne dénombrons aucun signalement obligatoire d'évènement indésirable auprès des autorités (ARS) pour CAP PARENTS.

Un bilan des évènements indésirables est présenté chaque année en CSE et Conseil d'Administration.



Plaintes et réclamations reçues en 2025 :

S'agissant des plaintes et réclamations émanant des personnes accompagnées et de tierces personnes, le système de déclaration à l'aide d'une adresse mail dédiée (reclamation@alpysia.org) n'a pas été mobilisé en 2025.

La communication sur ce droit mérite donc d'être encore renforcée, tant auprès des bénéficiaires et de leurs proches, que des professionnels qui peuvent accompagner les personnes dans la formulation de leurs insatisfactions.

Le bilan des plaintes et réclamations est également présenté chaque année en CSE et Conseil d'Administration.

4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité

Le plan d'amélioration de la qualité témoigne des actualités et préoccupations du service. Il sera alimenté par différentes sources : les orientations du projet associatif, les objectifs fixés par le CPOM, les axes du projet de service, les résultats des auto-évaluations et évaluations HAS, l'analyse des évènements indésirables et des plaintes réclamations.



A ce jour, il ne fait pas encore l'objet de fiches actions.

Le suivi du plan d'action est assuré à deux niveaux : au niveau du service et au niveau du siège, dans le cadre des instances qualité.

4.3. Démarche d'évaluation

CapParents est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations sur la base de l'analyse des événements indésirables et réclamations, d'enquêtes de satisfactions auprès des usagers mais également grâce à des évaluations périodiques obligatoires.

A ce titre, CapParents sera évalué selon le nouveau dispositif HAS instauré en 2019, en fonction du calendrier de programmation qui sera établi par les autorités.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. ETP par établissement ou service

Nombre d'ETP en 2025	
CDI	1.89
CDD	0
Intérim	
Autres	
ETP vacants	

Les ETP sont stables et conformes aux prévisions budgétaires.

5.2. Mouvements du personnel

Nombre d'embauches en 2025 (en nb de personne)	
CDI	0
CDD	0
Intérim (Nb de pers. étant intervenu au moins 1x dans l'année)	0
Nombre de fins de contrats en 2025 (en nb de personne)	
Démission	0
Départ en retraite	0
Autres motifs de départ	0
Taux global d'absentéisme	
	1 %

Pas de mouvement de personnel et pas d'absentéisme au sein du service.



Nous constatons que le temps de travail des salariés de l'équipe est trop faible pour assurer la mission inhérente au service, a fortiori sur un territoire aussi large que l'arc alpin. Cela se traduit par d'importantes générations d'heures supplémentaires et un allongement considérable des délais de début d'accompagnement.

5.3. Développement des compétences

Formations	
Formations individuelles – Nb d'actions	0
Formations individuelles – Nb de salariés formés	0
Formations collectives – Nb d'actions	1
Formations collectives – Nb de salariés formés	1
Nombre total d'heures de formation	3.5
Nombre de stagiaires accueillis	

6. CONCLUSION

Pour l'année 2026, les perspectives sont les suivantes :

- Outils et modalités de travail
 - Accompagnement de la montée en compétences des nouveaux professionnels dans la maîtrise de l'outil IMAGO
 - Mise en œuvre du projet ESMS Numérique
 - Passage à Office 365

- Travailler avec les équipes l'emménagement dans les nouveaux locaux et les évolutions à mettre en place (ex : collaboration entre services) ce qui facilitera la mise en place du fonctionnement en plateforme

- Partenariat, animation territoriale et fonctions ressources
 - Poursuivre la dynamique de collaboration avec Intim agir et les autres CapParents notamment dans le cadre du COTECH régional
 - Renforcement des liens avec la MDPH et la psychiatrie
 - Renforcement du déploiement de la fonction ressources en Savoie et Isère
 - Participation aux événements majeurs en lien avec l'enfance, la parentalité ou le handicap
 - Participation aux travaux du groupe national des CapParents
 - Poursuite de la collaboration avec Intim agir et handi-gynéco notamment sur la cartographie des ressources du territoire
 - Collaboration avec les autres CapParents de la région sur les situations frontalières